



Directeurs de publication : Jacques PLAN et Bernard MALLET



Actualités

Revue n° 7
Novembre 2020

Sommaire

1 – La situation des forêts du monde en 2020 par la FAO	page 1
2 – Actualités forestières en France	page 9
3 – Revues de presse	page 13
4 – Actualités de l’AFT	page 23
5 – Actualités de Silva	page 24
6 – Des lectures à partager	page 25
7 – Autres publications sur la forêt tropicale	page 33
8 – Venez nous rejoindre ou renouveler votre adhésion	page 34

Photo de couverture : photographie de la forêt tropicale en Guadeloupe

1 - Thématique du numéro : La situation des forêts du monde en 2020 par la FAO

La FAO a publié en 2020 un nouvel état des forêts du monde.

Un extrait du résumé vous est proposé ci-après :

« **Les forêts recèlent l'essentiel de la diversité biologique terrestre, des forêts boréales du Grand Nord aux forêts tropicales humides. Ces forêts comptent globalement plus de 60 000 espèces d'arbres différentes et procurent un habitat à 80 pour cent des espèces d'amphibiens, 75 pour cent des espèces d'oiseaux et 68 pour cent des espèces de mammifères. Environ 60 pour cent de l'ensemble des plantes vasculaires se trouvent dans les forêts tropicales. La mangrove abrite des frayères et des alevinières pour de nombreuses espèces de poissons, de mollusques et de crustacés. Elle contribue aussi à retenir des sédiments potentiellement nocifs pour les herbiers marins et les récifs coralliens, lesquels constituent des habitats pour la vie sous-marine.**

Les forêts occupent 31 pour cent des terres émergées mais ne se répartissent pas de manière égale sur la surface du globe. La superficie forestière mondiale s'élève à 4,06 milliards d'hectares. Plus de la moitié des forêts du monde est comprise dans cinq pays seulement (Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique et Fédération de Russie).

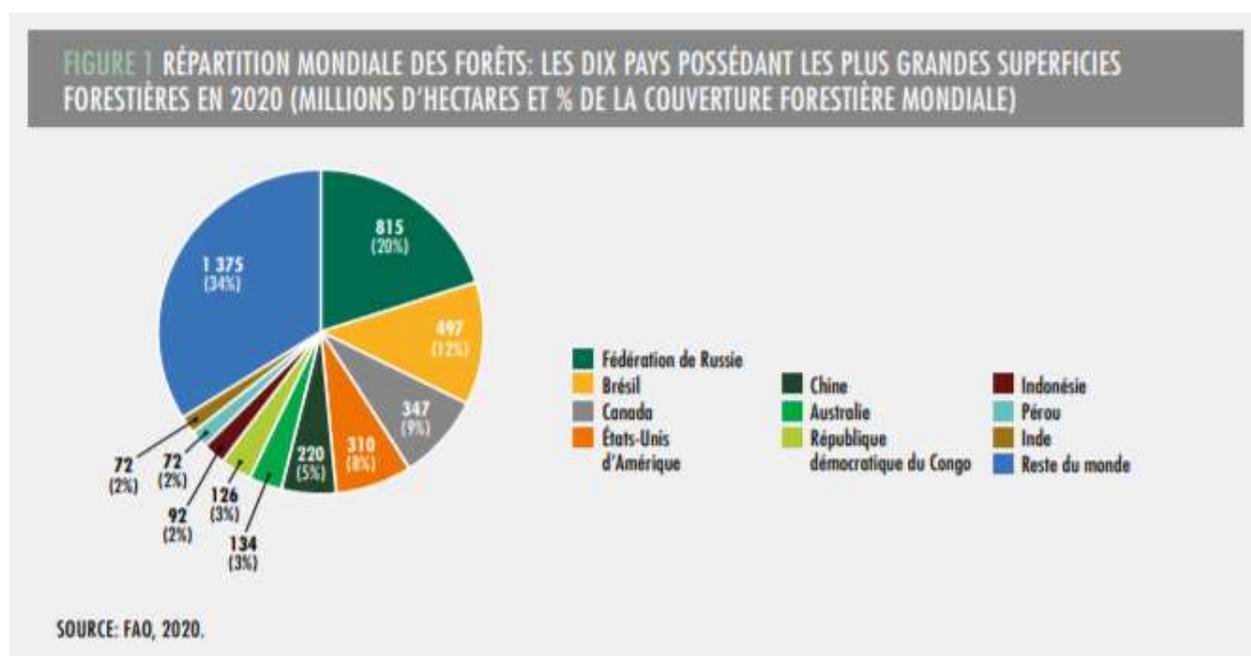
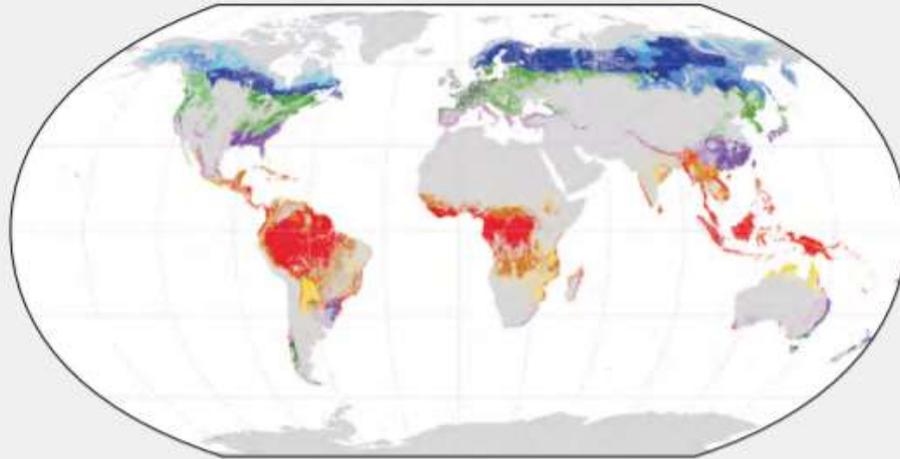


FIGURE 8 FORÊTS PAR GRANDES ZONES ÉCOLOGIQUES



NOTE: La carte présente la répartition des forêts ayant un couvert arboré d'au moins 30 pour cent en 2015, selon la carte des couverts végétaux à résolution moyenne (100 m) du programme Copernicus. Les plantations arboricoles ont été exclues de cette carte dans la mesure du possible.
 SOURCE: Analyse préparée par la FAO à partir de la carte des grandes zones écologiques du monde produite par la FAO (FAO, 2012a) et de la carte mondiale des couverts végétaux du programme Copernicus pour 2015 (Buchhorn et al., 2019).

Plus d'un tiers (34 pour cent) des forêts du monde sont des forêts primaires, définies comme «forêts naturellement régénérées d'essences indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés».

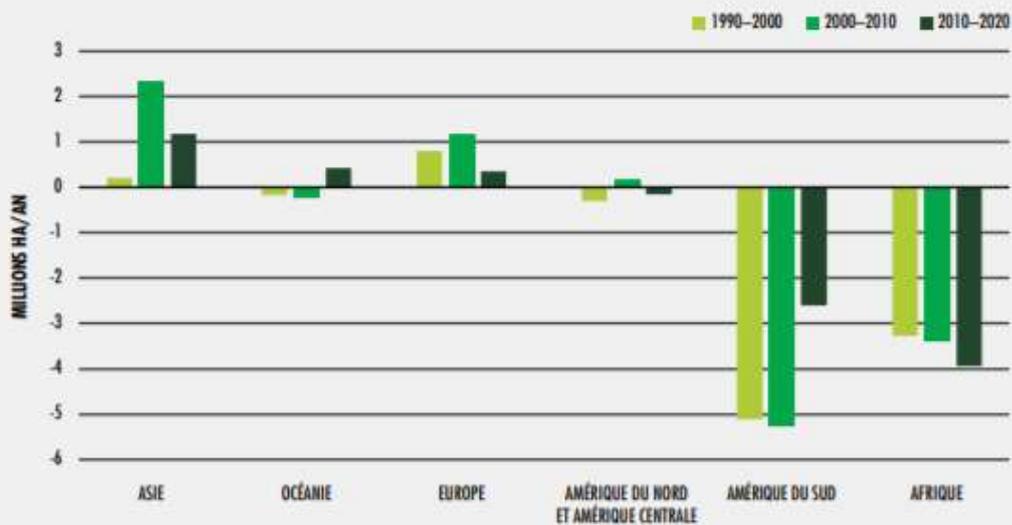
La déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme préoccupant, et contribuent de manière sensible à l'actuelle perte de biodiversité. Depuis 1990, on estime que quelque 420 millions d'hectares de forêts ont disparu par conversion de ces espaces à d'autres utilisations, même si le taux de déforestation montre un ralentissement sur les trois dernières décennies.

FIGURE 4 EXPANSION DES FORÊTS ET DÉFORESTATION À L'ÉCHELLE MONDIALE, 1990-2020 (MILLIONS D'HECTARES PAR AN)



SOURCE: FAO, 2020.

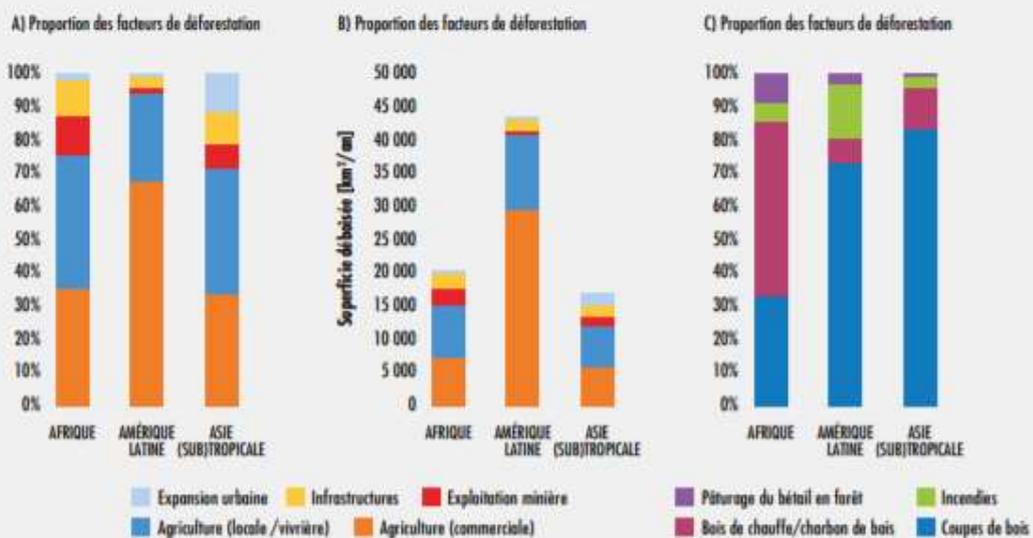
FIGURE 2 VARIATION NETTE DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE, PAR RÉGION, 1990-2020 (MILLIONS D'HECTARES PAR AN)



SOURCE: FAO, 2020.

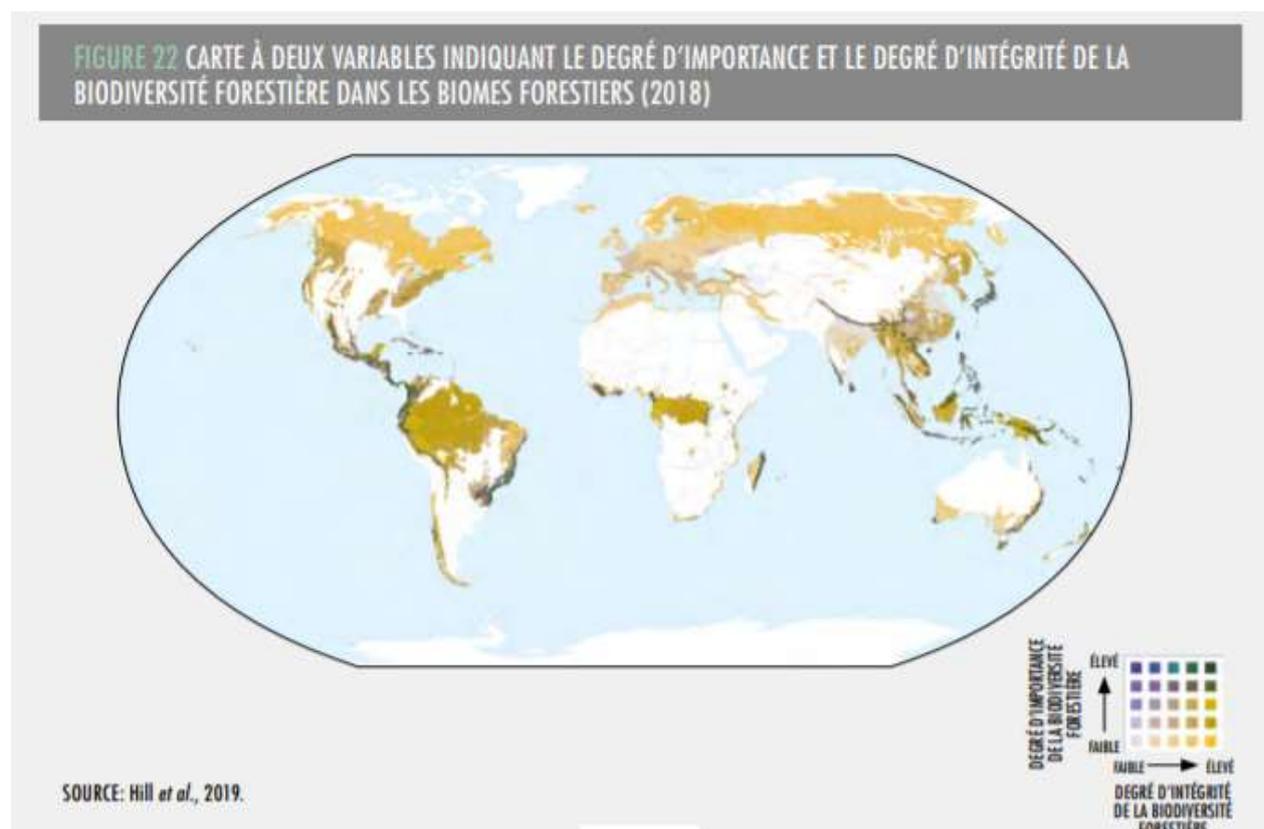
L'expansion de l'agriculture demeure l'un des principaux facteurs de ce phénomène, alors que la résilience des systèmes alimentaires et leur capacité à s'adapter aux évolutions futures sont tributaires de cette même biodiversité.

FIGURE 29 FACTEURS DE LA DÉFORESTATION ET DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS, PAR RÉGION, 2000-2010



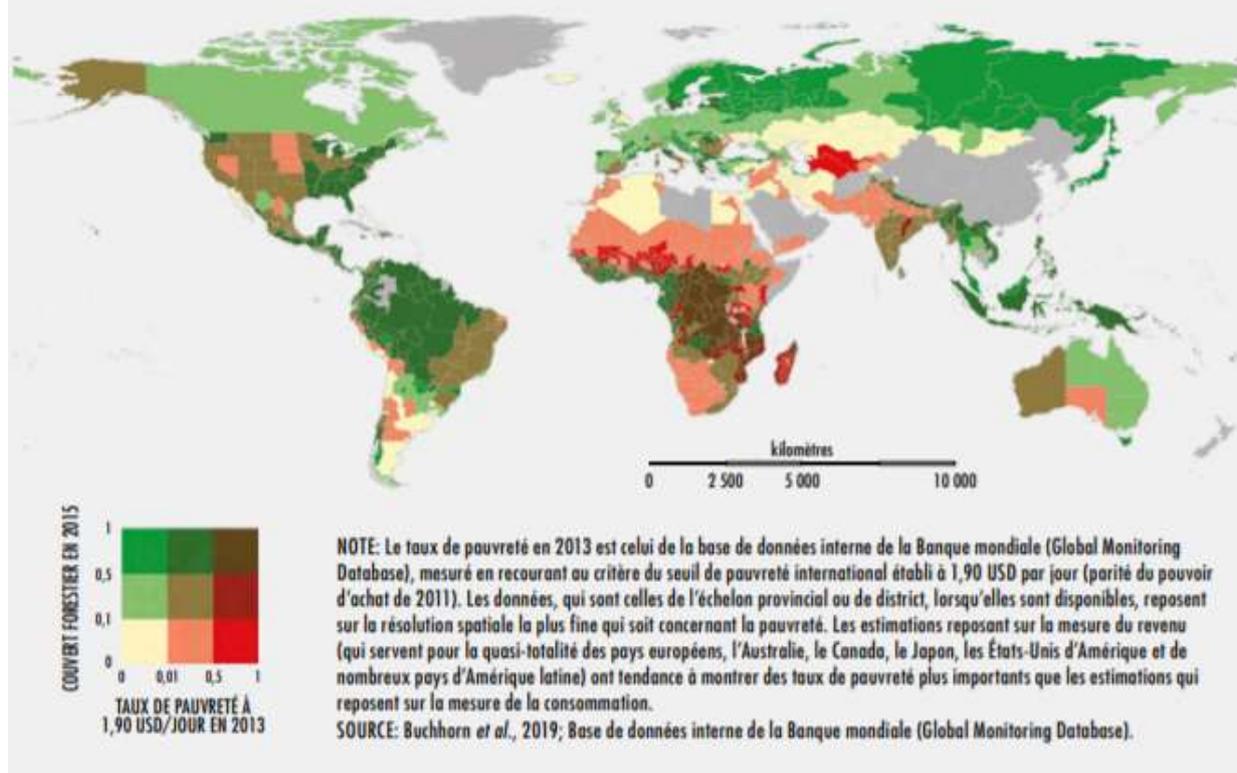
NOTE: Estimations à l'échelle continentale des proportions de superficie (A) et de modification nette des superficies forestières (km²/an; FAO, 2010b) pour la période 2000-2010 (B) attribuables aux différents facteurs de déforestation; et la fraction de forêts perturbées imputable à chacun des facteurs de dégradation (C), d'après les données de 46 pays tropicaux et subtropicaux.
SOURCE: Hosonuma *et al.*, 2012.

La biodiversité des forêts varie considérablement en fonction de divers facteurs - type de forêt, données géographiques, climat, sols - mais aussi en fonction de l'utilisation anthropique. Dans les régions tempérées, la plupart des habitats forestiers abritent un nombre relativement modeste d'espèces animales et d'espèces d'arbres et, qui plus est, ces espèces se retrouvent sur de vastes aires de répartition géographique. En revanche, les forêts de montagne d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, et les forêts de plaines d'Australie, des côtes brésiliennes, des îles des Caraïbes, d'Amérique centrale et des îles de l'Asie du Sud-Est abritent des espèces nombreuses aux aires de répartition géographique restreintes. L'intégrité de la biodiversité est réduite dans les zones où les populations humaines sont denses et où l'exploitation agricole des sols est intense, comme c'est le cas en Europe, dans certaines régions du Bangladesh, en Chine, en Inde et en Amérique du Nord. L'Afrique du Nord, l'Australie méridionale, le Brésil côtier, Madagascar et l'Afrique du Sud ressortent aussi comme zones où la biodiversité souffre de pertes d'intégrité particulièrement importantes.



Tous les êtres humains sont tributaires des forêts et de leur biodiversité, certains plus que d'autres. Les forêts procurent un emploi vert à plus de 86 millions de personnes et contribuent aux moyens d'existence d'un nombre d'individus beaucoup plus important. **On estime en effet que 880 millions de personnes dans le monde, dont la plupart sont des femmes, passent une partie de leur temps à ramasser du bois de chauffe ou à produire du charbon de bois.** Les populations sont ordinairement peu concentrées dans les territoires des pays à faible revenu où le couvert forestier et la biodiversité forestière sont importants, mais les taux de pauvreté dans ces régions sont souvent élevés. Environ 252 millions de personnes vivant dans les forêts et les savanes disposent d'un revenu inférieur à 1,25 USD par jour.

FIGURE 25 SUPERPOSITION DU COUVERT FORESTIER ET DU TAUX DE PAUVRETÉ

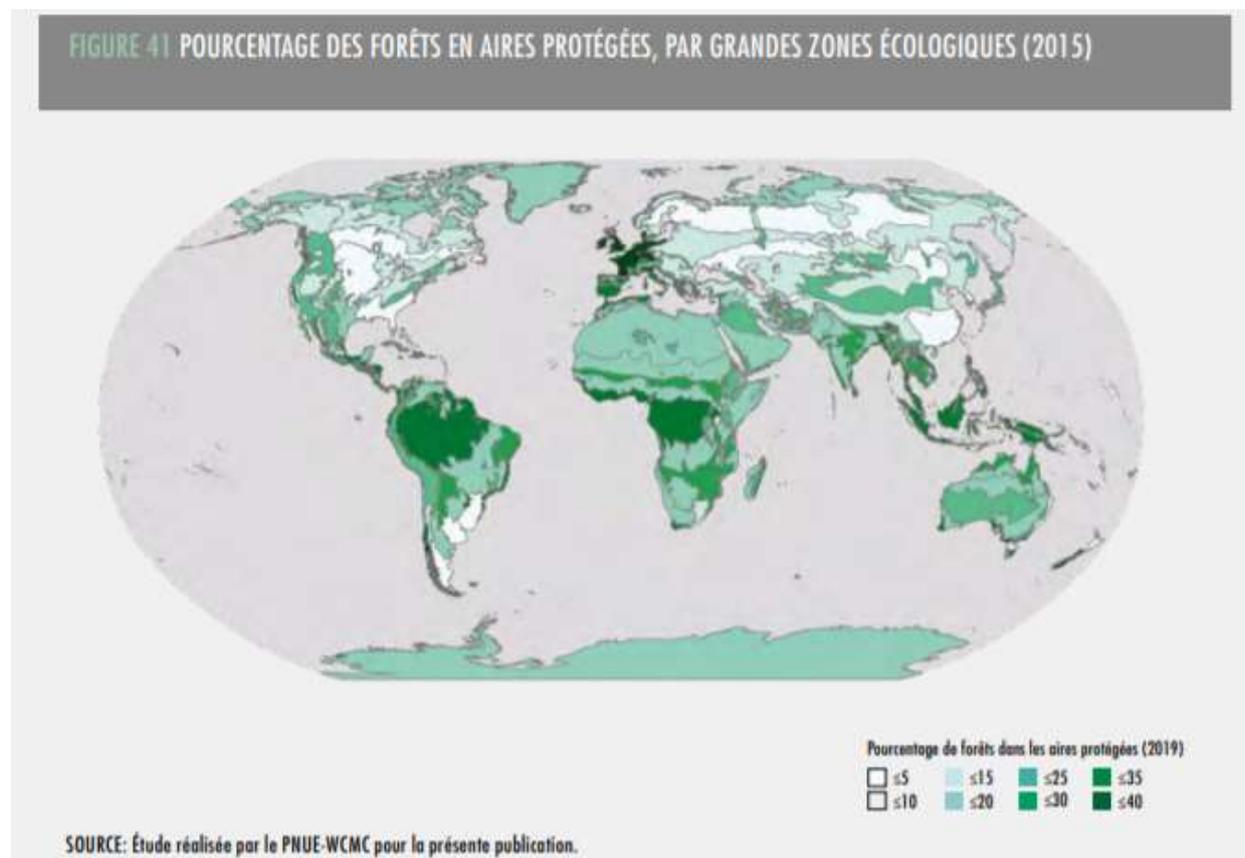


Nourrir l'humanité et conserver et utiliser les écosystèmes de manière durable sont des objectifs complémentaires et étroitement interdépendants. **Les forêts fournissent de l'eau, atténuent le changement climatique et procurent un habitat à de nombreux pollinisateurs**, soit un ensemble de services essentiels pour une production alimentaire durable. On estime que 75 pour cent des principales cultures vivrières du monde, représentant 35 pour cent de la production alimentaire mondiale, bénéficient de la pollinisation animale pour la production de fruits, de légumes ou de semences. **À l'échelle mondiale, 1 milliard de personnes environ dépendent, à des degrés divers, de produits alimentaires prélevés dans le milieu naturel: gibiers, insectes comestibles, produits végétaux comestibles, champignons et poissons, riches en micronutriments essentiels.** La valeur nutritionnelle des aliments issus de la forêt ne se limite pas aux pays à revenu faible ou intermédiaire, car plus de 100 millions de citoyens de l'Union européenne (UE) consomment régulièrement des denrées alimentaires prélevées dans le milieu naturel. **Pour quelque 2,4 milliards de personnes, dans le milieu urbain comme dans le monde rural, le bois est la source d'énergie utilisée pour la cuisson des aliments.**

La santé et le bien-être des personnes sont étroitement liés aux forêts. Plus de 28 000 espèces végétales, dont beaucoup se trouvent dans les écosystèmes forestiers, sont actuellement répertoriées pour leurs vertus médicinales. Les simples promenades en forêt peuvent avoir des effets bénéfiques pour la santé physique et mentale, et nombreux sont ceux qui entretiennent un lien spirituel profond avec les forêts. **Cependant, les forêts ne sont pas exemptes de risques sanitaires. Parmi les pathologies liées aux forêts, sont à mentionner le paludisme, la maladie**

de Chagas (également appelée trypanosomiase américaine), la trypanosomiase africaine (maladie du sommeil), la leishmaniose, la maladie de Lyme, le sida et la maladie à virus Ébola. La majorité des nouvelles maladies infectieuses qui touchent les humains, notamment le virus du SRAS-CoV-2 qui est à l'origine de la pandémie actuelle de COVID-19, sont zoonotiques et leur apparition peut être liée à la disparition des habitats suite à une modification des massifs forestiers et à l'expansion démographique, deux phénomènes qui augmentent les occasions de contact entre les hommes et la faune sauvage.

Il est indispensable, et il est aussi possible, de parvenir à des solutions qui permettent de trouver un équilibre entre la conservation de la biodiversité forestière et l'utilisation durable des forêts. Les effets des activités anthropiques sur la biodiversité ne sont pas tous à déplorer, comme le montrent dans la présente publication les nombreux exemples concrets d'initiatives récentes couronnées de succès en matière de gestion, conservation, restauration et utilisation durable de la biodiversité forestière.



L'Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité (d'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique) n'a pas été atteint en ce qui concerne les forêts, **mais la gestion forestière s'améliore au niveau mondial. La superficie des forêts faisant l'objet de plans de gestion à long terme a considérablement augmenté au cours des 30 dernières années** – on estime qu'elle a atteint 2,05 milliards d'hectares en 2020, soit 54 pour cent de la superficie forestière mondiale.

Les tendances négatives actuelles en matière de biodiversité et d'écosystèmes fragiliseront les acquis dans la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD). La vie sur Terre repose sur la biodiversité, **or malgré certaines tendances positives, la perte de biodiversité se poursuit à un rythme rapide. Une mutation est nécessaire dans la manière dont nous gérons nos forêts et leur biodiversité, produisons et consommons nos aliments et interagissons avec la nature.** Il est impératif de dissocier de la croissance économique et des modes de production et de consommation qui s'y rattachent, la dégradation de l'environnement et l'utilisation non durable des ressources et de faire en sorte que les décisions concernant l'utilisation des terres prennent en compte la véritable valeur des forêts.

Pour atteindre des résultats positifs aussi bien en faveur de la biodiversité que de la population, **il faut trouver le bon équilibre entre les objectifs de conservation et les demandes de ressources qui concourent aux moyens d'existence.** Il est urgent de faire en sorte que la conservation de la biodiversité soit intégrée dans les pratiques de gestion des forêts pour tous les types de forêts. Pour ce faire, un équilibre réaliste doit être trouvé entre les objectifs de conservation et les besoins et demandes qui s'expriment au niveau local sur les ressources qui sous-tendent les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et le bien-être des personnes. Cela exige une gouvernance efficace, une harmonisation des politiques entre les différents secteurs et les différents échelons administratifs, la sécurité foncière, le respect des droits et des savoirs des communautés locales et des peuples autochtones, et une capacité accrue d'assurer un suivi des résultats obtenus en matière de biodiversité. Cela nécessite aussi des modalités de financement novatrices. Nous devons transformer nos systèmes alimentaires pour mettre un terme à la déforestation et à la perte de biodiversité. La plus grande des mutations nécessaires est celle qui doit intervenir dans la manière dont nous produisons et consommons les denrées alimentaires. Nous devons nous détourner de la dynamique actuelle qui voit la demande de nourriture se traduire par des pratiques agricoles inadaptées, qui entraînent la conversion à grande échelle de terres forestières en terres agricoles et la perte de biodiversité forestière. **L'adoption de l'agroforesterie et de pratiques de production durables, la restauration de la productivité des terres agricoles dégradées, l'adoption de régimes alimentaires plus sains et la réduction des pertes et des gaspillages de nourriture sont autant de mesures qui réclament d'être généralisées de toute urgence.** Il faut que les entreprises agroalimentaires respectent leurs engagements en faveur de filières de produits où n'intervient aucune déforestation et les entreprises qui n'ont pas pris d'engagements de déforestation zéro doivent le faire. Il faut que les investisseurs dans les produits de base adoptent des modèles d'entreprise responsables en matière environnementale et sociale. Ces actions nécessiteront, dans de nombreux cas, une révision des politiques actuelles – en particulier des politiques budgétaires – et des cadres réglementaires.

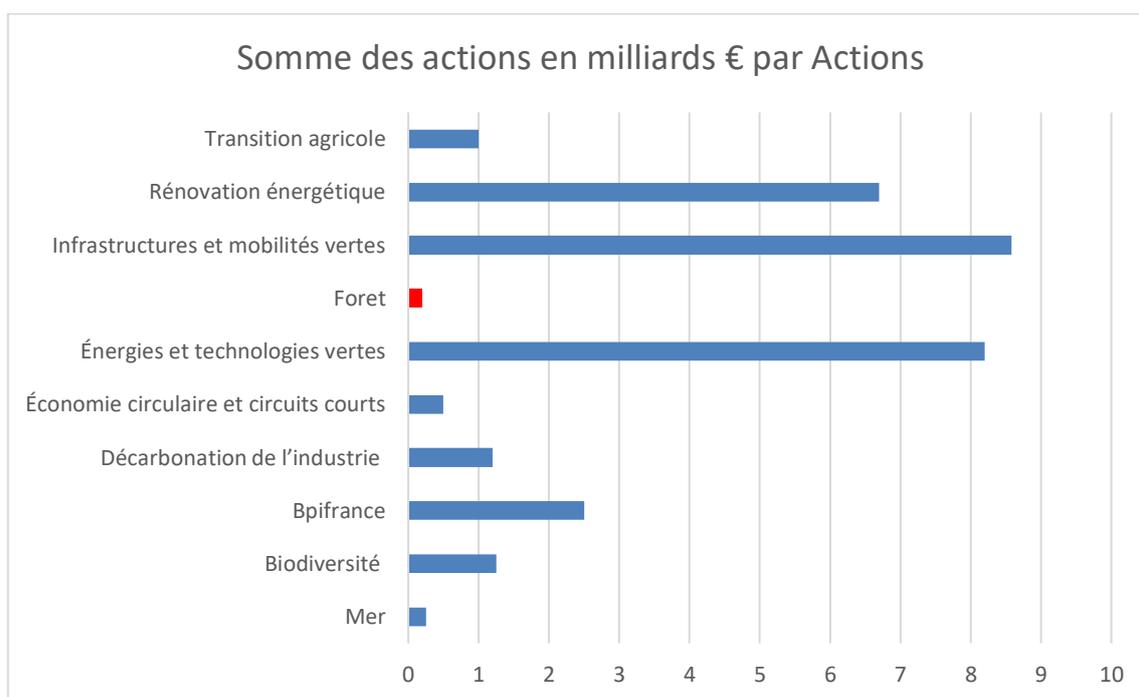
Il faut procéder à une restauration à grande échelle des forêts pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et empêcher, stopper et inverser la perte de biodiversité. Bien que 61 pays se soient engagés à restaurer un total de 170 millions d'hectares de terres forestières dégradées dans le cadre du défi de Bonn, ces travaux progressent lentement. Lorsqu'elle est mise en œuvre comme il convient, la restauration des forêts permet le rétablissement des habitats et

*des écosystèmes, crée des emplois, procure des revenus et constitue une solution efficace fondée sur la nature face au changement climatique. **La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, annoncée en mars 2019, vise à accélérer les mesures de restauration des écosystèmes dans le monde entier.** Le rôle que jouent les forêts en tant que porteuses de solutions fondées sur la nature, face à de nombreux défis du développement durable, est de plus en plus reconnu, comme en attestent le renforcement des volontés politiques et une série d'engagements en faveur d'un ralentissement de la déforestation et de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés. Nous devons profiter de cette dynamique pour catalyser des actions audacieuses qui, pour le bien des générations actuelles et futures, empêcheront les pertes de couverts forestiers et de leur biodiversité, mettront fin à celles qui sont engagées et opèreront un renversement de tendance.*

2 – Actualités forestières en France

Le gouvernement a lancé, le 3 septembre 2020, **un plan de relance historique de 100 milliards d'euros (dont 40 milliards sont financés par l'Europe)** pour redresser l'économie et faire la « **France de demain** ». Inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19, ce plan vise à **transformer l'économie et créer de nouveaux emplois**. Il repose sur trois piliers : l'écologie (30 mds€), la compétitivité (34 mds €) et la cohésion sociale (36 Mds €).

Parmi les mesures de ce plan de relance, figurent des actions relatives à l'écologie (30 milliards €) des actions relatives à la forêt pour 200 millions d'Euros (à comparer aux 30 % de forêts du territoire et aux 400.000 emplois de cette filière forestière, si l'on intègre la filière aval), soit ramenés aux 16 millions de surfaces forestières publiques et privées auxquelles elles sont censées s'appliquer à : 13 €/ha !



Les actions et financements prévus sur 2021/2022 pour la forêt ciblent l'adaptation des forêts au changement climatique pour mieux l'atténuer

Les forêts sont déjà très durement touchées par le changement climatique. Pourtant, elles ont un rôle déterminant à jouer pour la durabilité de notre société. Afin de répondre à ces défis, il convient de financer l'amélioration, la diversification et le renouvellement des peuplements forestiers afin de favoriser leur adaptation au changement climatique notamment par une meilleure résilience des écosystèmes forestiers. Il convient également de faciliter les investissements dans la production sylvicole et la première et seconde transformation du bois notamment pour favoriser le déploiement des constructions en bois, dans le respect d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Problématique

La filière forêt-bois française permet de compenser environ 20 % des émissions françaises de CO₂ grâce au stockage de bois en forêt, dans les produits bois et à la substitution d'énergies fossiles et de matériaux plus énergivores. Elle joue ainsi un rôle majeur en matière d'atténuation du changement climatique et présente le potentiel pour en jouer un plus grand comme l'indique la stratégie nationale bas carbone (SNBC). La forêt et la filière bois apportent de nombreux autres services, économiques (approvisionnement en bois d'entreprises de transformation et de production d'énergie), environnementaux (hébergement d'une biodiversité riche, préservation de la qualité de l'eau, paysage) et sociétaux (accueil du public, prévention contre les risques naturels, services récréatifs, emplois).

Pour autant, ce rôle repose sur la résilience des forêts, et notamment à leur capacité à s'adapter à ce changement climatique dans un contexte où elles sont déjà affectées par des dépérissements et doit être régénérées (scolytes, assèchement...). Les simulations d'évolutions climatiques laissent apparaître une réduction très significative des aires de compatibilité climatique des grandes essences de la forêt française et leurs capacités d'adaptation ne suffiront pas à leur maintien. Une stratégie s'appuyant sur la gestion forestière conduite sur des surfaces bien plus importantes qu'aujourd'hui, et adaptée selon les territoires, est nécessaire. Amplifier le rôle de puits de carbone de la forêt et le développement des produits bois suppose d'investir dans la filière.

L'objectif de cette mesure est ainsi d'accompagner l'adaptation de la filière forêt-bois française, pour continuer à fournir du bois à la société, pérenniser les services qu'elle rend et amplifier leur contribution à l'atténuation du changement climatique, tout en s'inscrivant dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Description technique de la mesure

Cette mesure vise à aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler et à diversifier leurs forêts et ainsi garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique. Une stratégie combinant diversification des essences et plantation des essences plus résilientes au climat futur sur des surfaces bien plus importantes qu'aujourd'hui est nécessaire.

Ceci permettra d'adapter les forêts au changement climatique ; d'orienter la sylviculture au service du développement du bois d'œuvre, ayant une durée de vie hors forêt plus longue que dans les autres usages, permettant ainsi un prolongement de la séquestration du carbone dans les produits bois plus importants ainsi qu'une meilleure valorisation économique. Dans le cadre de cette mesure, une action ciblée sur la reconstitution des forêts de l'Est de la France gravement affectées sous l'action des scolytes sera menée.

Cette mesure soutiendra également la production de graines et plants pour qu'elle soit en capacité d'approvisionner les chantiers de plantation. Elle permettra également de continuer à investir dans la modernisation de la première et seconde transformation du bois et dans le

développement des constructions en bois. Une partie de ces fonds sera également consacrée à la recherche et au transfert, en particulier pour mieux préparer la forêt au changement climatique, anticiper son évolution, et maintenir ses services.

Exemples de projets

- **Reboiser une parcelle forestière** ; convertir des taillis ou taillis-sous-futaie pauvres en futaie régulière ou irrégulière afin de pouvoir produire à terme du bois d'œuvre pour différents usages dans la construction bois, tout en amplifiant la séquestration du carbone par la forêt ; régénérer des parcelles forestières en impasse sylvicole ou ruiné ; enrichir par plantations des peuplements forestiers.
- **Reconstituer durablement des forêts qui ont dé péri** en régions Grand Est et Bourgogne-Franche Comté.
- **Aider la filière à s'adapter au changement climatique via le développement des vergers nécessaires à la production d'essences forestières** d'avenir face au changement climatique, et l'accompagnement des investissements dans les entreprises de l'amont forestier (pépiniéristes forestiers, reboiseurs) et des travaux de migration assistée d'essences forestières aujourd'hui présentes dans les régions méridionales vers les régions plus au Nord.
- **Accompagner les investissements de développement et de modernisation des entreprises de transformation du bois** : séchage/étuvage/collage/rabotage, numérisation, valorisation des connexes de scierie, augmentation des capacités de production, chimie du bois, etc.
- **Connaissance et description plus fine et complète des peuplements forestiers, à l'échelle de la parcelle, grâce à l'acquisition d'une couverture de données Lidar à haute densité sur les zones à enjeux forestiers**, et qui apportera également une réponse aux besoins de l'agriculture, notamment sur les départements du sud de la France concernés, dans le cadre de la PAC, par des surfaces dites pastorales.
- **Engager des plantations d'enrichissement ou par point d'appui en futaie irrégulière**. Travaux d'urgence au titre de la restauration des terrains de montagne (programme de régénération de forêts mono spécifiques des pins noir d'Autriche).

Impacts

Cette mesure, en dynamisant la filière forêt-bois, permettra de préserver les différents services rendus par les forêts, économiques, environnementaux, climatiques et sociétaux.

Elle permettra l'adaptation des massifs forestiers face au défi du changement climatique. Les nouveaux peuplements forestiers permettront même d'augmenter la séquestration carbone et d'atténuer le changement climatique. L'objectif de cette mesure porte sur 45 000 hectares de forêt, améliorées, adaptées, régénérées ou reconstituées, avec environ 50 millions d'arbres.

Des emplois en milieu rural (entreprises de travaux forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, transporteurs de bois, pépinières forestières, scieries, énergie, bois construction ...) seront pérennisés. La confirmation du rôle de la forêt et du bois dans le défi du changement climatique devrait permettre d'augmenter l'attractivité des métiers de la forêt. Cette mesure aura également des impacts positifs sur le climat (atténuation, amélioration du puits forestier à moyen-long terme), l'amélioration de la résilience des peuplements et des écosystèmes forestiers au changement climatique, avec une préservation accrue de la biodiversité, l'adaptation aux risques induits (incendie, risque en montagne, érosion), et l'amélioration de la qualité des services sociaux rendus par la forêt et les haies (récréation, paysage...).

Les forêts de l'Est de la France qui ont déperissé suite aux attaques de scolytes seront reconstituées.

Indicateurs

- Nombre d'hectares de forêts soutenus reboisés, régénérés, convertis en futaie régulière ou irrégulière. Nombre d'arbres plantés
- Tonnes de CO₂ économisées
- Investissements productifs soutenus dans les entreprises de la première et seconde transformation du bois et auprès des acteurs économiques du secteur de la construction
- Nombre d'emplois directs et indirects induits par les travaux forestiers
- Co-financements mobilisés

Territoires bénéficiant de la mesure

Cette mesure concerne les territoires ruraux ayant une couverture forestière, les différents propriétaires forestiers, publics et privés, qui s'y trouvent et les entreprises de travaux forestiers qui y sont implantées. La partie reconstitution des forêts impactées par les scolytes concerne essentiellement les territoires du quart Nord-Est de la France.

3 – Revues de presse

Extrait de l'article du Journal La Croix en date du 13/07/2020.

Amazonie : « L'arrêt des incendies est aujourd'hui une question plus politique que technique »

Entretien avec Plinio Sist, écologue, directeur de l'unité Forêts et sociétés au Cirad (recherche agronomique pour le développement) à Montpellier.

La déforestation de l'Amazonie a atteint un niveau record avec une hausse de 25 % par rapport au premier semestre 2019, selon l'Institut National des recherches spatiales (INPE) brésilien.



Incendie à Santo Antonio do Matupi, dans le sud de l'Amazonie, au Brésil, le 27 août 2019.

« La Croix : Quelle est la situation de la forêt amazonienne au Brésil ?

Plinio Sist : Les premiers indicateurs de l'Institut national de recherche spatiale (INPE) du Brésil sont assez alarmants : le nombre de feux recensés en juin 2020 est le plus élevé depuis 13 ans à cette période.

Déjà, l'année dernière, la surface incendiée a été de près de 10 000 km² (soit 1 million d'hectares), alors qu'elle n'était que de 7 000 km² en 2018. Or l'année n'est pas finie, et le pire

est à venir. De novembre à juin, c'était la saison des pluies qui, par la force des choses, a limité le nombre d'incendies et la surface brûlée. Alors qu'aujourd'hui commence la saison sèche (jusqu'à septembre), avec une sécheresse beaucoup plus forte dans le sud.

Le mode opératoire est toujours le même. Les bûcherons abattent 5 à 7 arbres précieux par hectare afin de mettre le feu au reste pour, plus tard, les convertir en pâturages et y élever des bovins à viande ou semer du soja, ces deux produits étant largement exportés en Occident.

Y a-t-il un service officiel de surveillance de la forêt ?

P. S. : Il y a déjà un an, pour lutter contre la déforestation illégale, le gouvernement a envoyé l'armée. Mais celle-ci n'est pas formée et est inefficace, notamment depuis l'arrivée de la pandémie Covid-19, qui vient de franchir les 70 000 morts. Son budget pour aller sur le terrain et « combattre la déforestation » est de 15 M€, alors que celui de l'Agence environnementale, l'Ibama, a été dramatiquement amputé par le président Jair Bolsonaro.

Pourtant, entre 2004 et 2012, sous le gouvernement de Luiz Inacio Lula da Silva, la déforestation au Brésil a baissé de 80 % : un quasi-exploit reconnu internationalement. La preuve que, lorsque la volonté politique est là, les résultats le sont aussi. Réduire fortement la déforestation et les incendies est possible au Brésil.

La solution ? Faire appliquer la loi sur l'environnement - notamment l'interdiction d'exercer des activités minières et agricoles dans les territoires indigènes et les réserves naturelles - et renchérir les amendes, de façon à toucher les riches propriétaires de centaines d'hectares de pâturages illégalement obtenus. Aujourd'hui, la solution est plus politique que technique.

Peut-on combiner préservation et exploitation raisonnée de la forêt ?

P.-S. : Protéger globalement et durablement la forêt ne signifie pas laisser faire la nature partout et figer toute activité humaine, alors qu'on sait très bien qu'une partie de la population, généralement pauvre, a besoin d'exploiter une partie de la forêt pour vivre.

Ainsi, la forêt ancienne, que certains appellent primaire, constituée d'arbres matures âgés de plusieurs siècles est probablement en meilleur état qu'avant l'arrivée des Amérindiens.

En effet, au-delà des palmiers, elle est composée d'immenses arbres, hauts de 35 à 40 m, d'un diamètre pouvant atteindre 2 m, et âgés de 300 à 700 ans (1 000 ans au maximum).

Souvent qualifiés d'arbres précieux, ce sont par exemple l'ipé, le macaranduba, le jatoba le carapa, et la noix de Cumaru. Une éco sylviculture raisonnée consiste à abattre 5 à 7 arbres/hectare tous les 30 ans au minimum, soit un impact anthropique léger. Au Cirad, avec nos collègues brésiliens, nous recommandons de prélever trois arbres par hectare tous les 60 ans, moyennant des précautions pour ne pas abîmer les voisins lors de l'abattage.

En cas de coupes à blanc (coupe rase), que nous ne recommandons pas car elle contribue à dégrader les sols par l'érosion, la pousse des arbres peut reprendre certes avec des espèces pionnières puis secondaires à vie courte (10 à 20 ans) et fournissant un bois léger (bois canon, balsa). Mais un retour à une forêt mature n'est envisageable qu'au bout de plusieurs siècles. Du coup, c'est moins cher de convertir une forêt en pâturage : un hectare de pâturage rapporte plus qu'un hectare de forêt.

Exploiter avec parcimonie une forêt en choisissant quelques arbres matures de valeur marchande, en respectant plusieurs décennies de non-intervention humaine, peut être une solution durable pour la forêt brésilienne. Dans ce cas, les incendies de déforestation sont évidemment à bannir. »

« La déforestation n'est pas une fatalité, mais un choix politique »

Tribune avec Claude Garcia, Ecologue forestier au Cirad ; Plinio Sist, Spécialiste des forêts tropicales

La lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts tropicales, dont l'agriculture et l'élevage sont responsables, doit être menée tant au niveau local qu'international, au travers d'une coopération solidaire entre pays producteurs et pays importateurs, estiment les écologues Plinio Sist et Claude Garcia dans une tribune au « Monde ».

Au cours des trente dernières années, la planète a perdu 403 millions d'hectares de forêts tropicales, soit en moyenne plus de 13 millions d'hectares par an. En plus de la déforestation, la dégradation forestière causée par l'exploitation illégale des bois rend les écosystèmes forestiers plus vulnérables face aux risques d'incendies et au changement climatique. Lutter contre la déforestation et la dégradation forestière est primordial, si nous voulons atteindre à la fois les objectifs du développement durable, ceux de l'accord de Paris sur le climat [2015] et de la convention sur la diversité biologique.

L'agriculture et l'élevage représentent la principale cause directe de disparition des forêts tropicales. En vingt ans, et notamment en Amérique latine, l'agriculture commerciale a dépassé l'agriculture de subsistance comme principal moteur de déforestation : la responsabilité des consommateurs est plus que jamais engagée.

Les nombreux accords, conventions et instruments de politique internationale pour la préservation des forêts tropicales mis en place depuis le sommet de Rio, en 1992, n'ont jusqu'à présent pas montré leur efficacité. Cela tient sans doute au fait que ces instruments reposent presque exclusivement sur la base de déclarations d'objectifs de chaque pays, et donc sur la volonté et la capacité de ces pays à lutter contre la déforestation à l'échelle nationale.

En Amazonie brésilienne, les chiffres de la déforestation repartent ainsi à la hausse. Pourtant, le Brésil avait adopté une politique volontariste qui avait abouti à une baisse très significative de la déforestation de 80 % entre 2004 et 2012.

Inverser la tendance

Malgré une politique nationale actuelle peu favorable, certains territoires comme Paragominas, en arrière des fronts de déforestation, continuent à maintenir le contrôle de leur déforestation, en liens étroits avec tous les acteurs du territoire. La réhabilitation des terres dégradées pour l'agriculture et l'élevage est la prochaine étape à mettre en place afin que ces territoires soient durablement aménagés.

L'Europe et la France se sont engagées à mettre en place avant 2030 un système juridique exigeant que les entreprises importatrices de viande, d'huile de palme, de cacao, etc. démontrent que ces produits ne sont pas issus de la déforestation

Il ne s'agit pas seulement de ralentir la perte des forêts mais bien d'inverser la tendance, entre autres, à travers des programmes de restauration forestière ambitieux.

La déforestation n'est donc pas une fatalité, mais un choix politique. En attendant le prochain choix des électeurs brésiliens, nous pouvons développer des alternatives au bras de fer. L'expérience brésilienne nous montre que lutter contre la déforestation et la dégradation exige d'agir à toutes les échelles, à la fois locale, nationale, régionale et internationale.

Au niveau local, les territoires sont en première ligne pour la mise en place d'actions concrètes de préservation, de gestion durable et de restauration des écosystèmes forestiers. Cependant, l'aménagement durable des territoires ne peut se développer sans l'appui de politiques incitatives nationales. Ces politiques nationales méritent aussi d'être concertées entre pays amazoniens.

Enfin, à l'échelle internationale, l'Europe et la France se sont engagées à mettre en place avant 2030 un système juridique exigeant que les entreprises importatrices de viande, de soja, d'huile de palme, de cacao, etc. démontrent que ces produits ne sont pas issus de la déforestation.

Des instruments de traçabilité

Le but n'est pas seulement de se doter d'instruments de traçabilité des produits importés, il s'agit aussi et surtout de promouvoir une collaboration entre pays. Un soutien significatif aux petits producteurs, en vue de l'adoption de pratiques agricoles durables, respectueuses de l'environnement et garantissant la sécurité alimentaire, à l'échelle des territoires, est également envisagé.

Stopper la déforestation est l'affaire de tous, pays producteurs comme pays importateurs. Pour réussir, ce combat doit se faire sur des bases de coopération mutuelle et solidaire où chaque partie trouvera ses intérêts à respecter des règles définies mutuellement. Quand chacune des parties comprend les contraintes et les possibilités de l'autre, alors des actions de coopération sur le long terme peuvent voir le jour et avoir enfin un réel impact sur le terrain.

Lire aussi Ursula von der Leyen : « Un “green deal” européen pour ralentir le réchauffement de la planète »

La stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI), à laquelle le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) contribue, le « pacte vert » (« *green deal* ») porté par l'Union Européenne et la toute nouvelle Alliance pour la préservation des forêts tropicales, initiative diplomatique portée par la France, la Colombie et le Chili auprès des Nations unies, vont dans ce sens.

« Ne prenons plus les plantations d'arbres pour des forêts »

Tribune avec Francis Hallé, Botaniste

Le botaniste Francis Hallé dénonce, dans une tribune au « Monde », ces opérations à but purement lucratif, qui contribuent à la déforestation et au changement climatique.



Vue aérienne de la plantation de pins communément appelée « forêt des Landes de Gascogne », près de Cestas (Gironde), en mai 2019. MEHDI FEDOUACH / AFP

« Suffirait-il qu'un terrain soit couvert d'arbres pour que l'on puisse parler de forêt ? Je ne le pense pas, et le public prend trop souvent les plantations d'arbres pour de véritables forêts : en France, par exemple, on parle de la « forêt des Landes de Gascogne », alors que c'est une plantation de pins. Dans les deux cas, il s'agit d'arbres côte à côte, mais cela ne justifie pas de les confondre. Il est temps que cesse cette confusion entre deux ensembles d'arbres que tout sépare et qui s'opposent l'un à l'autre, car, en réalité, les champs d'arbres sont l'inverse des forêts, comme on va le voir. Après avoir comparé « forêts » et « plantations », nous verrons aussi à qui profite la confusion qu'il convient aujourd'hui de dénoncer.

Mais dès maintenant je tiens à rappeler que la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations unies est responsable de cette confusion. Pour cette autorité suprême en matière de forêts au niveau mondial, « le terme de "forêt" inclut les forêts naturelles et les forêts de plantation », ce qui lui permet de prétendre que la déforestation mondiale, c'est du passé, et que la planète portait 400 millions d'hectares de forêts de plus en 2000 qu'en 1995. »

« Les forêts de plantations possèdent la plupart des attributs des forêts dites naturelles »

Tribune avec Hervé Jactel, Directeur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAAE), membre du conseil scientifique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.

Les forêts créées et gérées par l'homme ne sont pas aussi riches en biodiversité que les forêts primaires, mais seront toujours plus propices au maintien des espèces sauvages qu'un champ cultivé, explique Hervé Jactel, docteur en écologie forestière.

Autant je suis très admiratif des travaux du botaniste Francis Hallé sur l'architecture des arbres, autant je ne comprends ni ne partage sa diatribe contre les forêts de plantations, publiée dans le journal *Le Monde* du 16 août (« Ne prenons plus les plantations d'arbres pour des forêts »), car la plupart de ses affirmations vont à l'encontre des derniers travaux scientifiques.

Certes, les forêts de plantations sont créées et gérées par l'homme, mais elles possèdent la plupart des attributs des forêts dites naturelles, avec une forte diversité génétique entre les arbres qui les composent (en France, seules les peupleraies peuvent être des plantations monoclonales), une disparité de leur forme et de leur hauteur qui permet un étagement de mousses, plantes herbacées et arbustes en sous-bois, ainsi que des interactions riches et complexes avec la faune et la flore.

10 % de la faune française

Certes, les forêts de plantations ne sont pas aussi riches en biodiversité que les forêts primaires, mais elles sont loin d'être des déserts biologiques et resteront toujours plus propices au maintien des espèces sauvages qu'un champ de maïs ou de betteraves.

Pour ne reprendre que l'exemple des forêts de plantations de pin maritime dans les Landes, cité par Francis Hallé, plus de trois cents espèces de coléoptères se développant dans le bois y ont été recensées (soit environ 10 % de la faune française et 50 % de plus que dans les forêts boréales).

Certes les forêts de plantations bénéficient d'intrants pour améliorer leur productivité, mais ce sont essentiellement des engrais (la quasi-totalité des herbicides et pesticides de synthèse sont interdits d'usage dans les forêts françaises, y compris dans les plantations).

Ces engrais ne sont épandus qu'une seule fois, au moment de l'installation des plants, soit tous les quarante à quatre-vingts ans selon les essences de production, donc bien moins souvent que les applications annuelles après labour dans les plaines agricoles (ou les dizaines de traitements insecticides et fongicides appliqués chaque année dans les vergers de pommiers).

Caricature manichéenne

Certes, les forêts de plantations sont exploitées assez jeunes (mais là encore rarement avant quarante ou cinquante ans) et leurs arbres coupés, mais c'est pour produire le bois de construction des maisons (et au passage permettre la reconstruction de la charpente de Notre-Dame de Paris), ou le papier dont on a besoin pour imprimer les livres et les journaux (dont, en tant que lecteur quotidien du *Monde*, j'aurais bien du mal à me passer).

Certes, les forêts de plantations n'atteignent jamais les âges séculaires des forêts naturelles, mais leur jeunesse les rend plus à même de pousser vite, de capter plus de carbone de l'atmosphère et ainsi de contribuer davantage à l'atténuation du changement climatique que les forêts très âgées qui sont neutres en termes de bilan carbone (le bois en décomposition dégageant du gaz carbonique).

Certes, les forêts de plantations abritent rarement les villages des peuples premiers, mais elles fournissent revenus et emplois à des millions de personnes, y compris dans les pays en voie de développement, comme le montre l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Comme on le voit, la réalité des forêts de plantations est plus équilibrée et complexe que la caricature manichéenne qu'en donnent Francis Hallé et ses thuriféraires. Il me semble cependant assez vain, et finalement contre-productif, de prolonger la polémique et de vouloir sans cesse opposer forêts gérées et non gérées, de plantations ou en libre évolution.

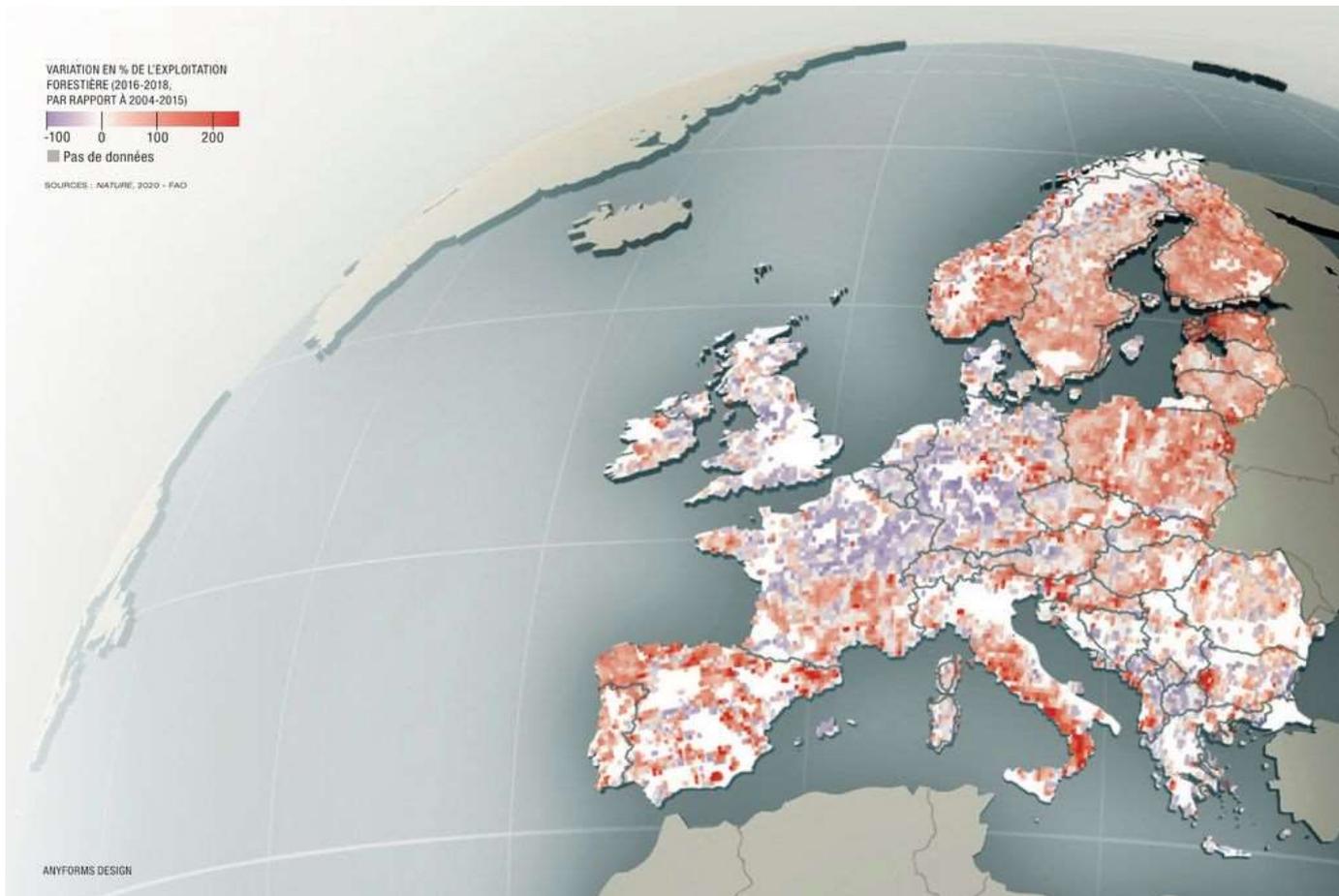
Le concept de « Triade »

Car ce dont la planète a besoin, c'est de plusieurs types de forêts, afin de maintenir l'ensemble de leurs fonctions écologiques, économiques et sociales. Ainsi que le propose le concept de « triade » cher aux forestiers canadiens, il conviendrait avant tout de promouvoir, à l'échelle du paysage, un assemblage harmonieux de trois sortes de forêts :

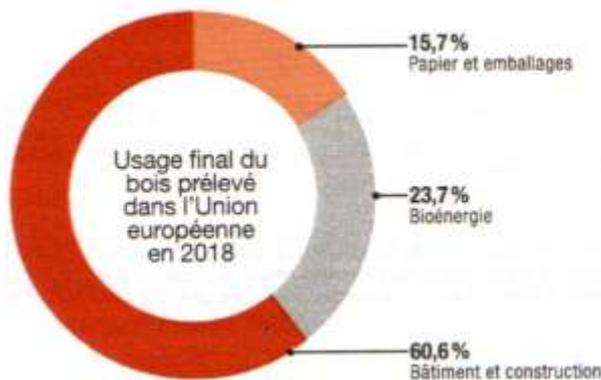
1. les forêts en réserve naturelle, libre de toute gestion, à vocation principale de conservation de la biodiversité ;
2. les forêts de plantations pour séquestrer le maximum de carbone et produire du bois et des matériaux pour la chimie verte ;
3. et, entre ces deux pôles, les forêts dites secondaires, comme par exemple les taillis sous futaies, héritières de siècles de gestion extensive qui se voulait « imiter la nature et hâter son œuvre », en maintenant des usages locaux « traditionnels » de production de bois (notamment de chauffage), de chasse et de cueillette (de champignons), et d'accès au public (randonnées).

« L'exploitation forestière reprend en Europe »

Le bois est aujourd'hui très demandé pour l'énergie ou la construction. Résultat : la superficie des forêts récoltées en Europe a bondi de 49 % par rapport au début des années 2010 [comparaison faite entre la période 2004/2015 et la période 2016/2018]. Or, l'abattage de ce que l'on considère comme de véritables puits de carbone pourrait mettre à mal l'objectif de neutralité fixé à 2050.



Une exploitation en hausse d'abord profitable au secteur du bâtiment :



D'abord pour le bâtiment

En Europe, près des deux tiers du bois prélevé est utilisé par la construction et le bâtiment (charpentes, ossatures, isolation, contreplaqué, etc.). En France, le bois-énergie produit à lui seul près de 40 % des énergies renouvelables, loin devant l'hydraulique ou l'éolien.

Situation de ce constat décliné qsur quelques pays européens :

Finlande

Une consommation plus locale

La Finlande bénéficie d'une large couverture forestière (73 % du territoire) et l'exploite massivement. Mais elle importe aussi beaucoup de bois de Russie. Sauf que celle-ci a récemment réduit ses exportations. Pour compenser, l'exploitation des forêts finlandaises a flambé : + 54 % en surface, ces dernières années. La situation est identique en Estonie, où la collecte des forêts locales a crû de 85 %.

Suède

Le pays du bois

Les forêts couvrent 69 % de la superficie du pays (contre 31 % en France). Cette immense ressource de 28 millions d'hectares est très exploitée : 25 % des forêts récoltées en Europe sont suédoises. L'industrie du bois y est très dynamique (200 000 emplois et 2 % de son PIB), au point de faire de ce "petit" pays le 3^e exportateur mondial de bois scié.

France

Un regain encouragé par l'État

Avec près de 17 millions d'ha, la forêt française est la 4^e d'Europe. Pourtant, l'Hexagone importe beaucoup de bois. Pour pallier cette balance commerciale déficitaire et favoriser l'énergie de la biomasse, le ministère de l'Agriculture a mis en place un programme visant à augmenter les prélèvements. Résultat : les surfaces exploitées sont en hausse de 30 %.

Slovénie

Un effet des tempêtes

C'est le pays qui a connu la hausse la plus spectaculaire : + 255 % ! En fait, l'abattage sanitaire représenterait 67 % des extractions de 2018. En cause : plusieurs tempêtes (dont une en 2014 qui a fait tomber un demi-million d'arbres) et les attaques de scolytes, insectes ravageurs du bois.

Roumanie

Victime de l'exploitation illégale

Vingt millions de mètres cubes de bois y sont coupés illégalement chaque année. Pour enrayer ce trafic, le pays s'est doté d'une justice spéciale. D'autant que la plus forte hausse d'exploitation forestière du pays concerne le massif des Carpates, qui abrite quelques-unes des dernières forêts primaires d'Europe.

Portugal

L'eucalyptus fait débat

L'exploitation forestière aurait augmenté ici de 65 %. La production de pâte à papier à partir d'eucalyptus constitue une manne pour le pays (1 % du PIB), mais cet arbre très inflammable est accusé d'avoir favorisé les méga-incendies de ces dernières années.

Commentaires :

Cet état ne distingue pas les exploitations induites par les épisodes sanitaires ou accidentels (incendies, tempêtes...), nombreux ces dernières années, des autres types d'exploitation.

Autres chiffres données sur la forêt européenne par cet article

138 : le nombre d'essences forestières recensées dans les forêts françaises (71 % de feuillus et 29 % de résineux). Riches en biodiversité, elles accueillent également 73 espèces de mammifères et 120 espèces d'oiseaux .

10 % : c'est la proportion des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne absorbées par ses forêts.



**ASSOCIATION
DES FORESTIERS
TROPICAUX ET
D'AFRIQUE DU NORD**

4 – Actualités de l'AFT

Tout au long de l'année 2020, l'activité de l'AFT a été largement impactée par la crise sanitaire de la Covid.

Malgré ces contraintes sanitaires, l'AFT poursuit tant que possible ses rencontres et ses travaux.

Principales dates ou activités de l'AFT en 2020 :

- septembre 2020 :

Rencontres annuelles de l'AFT à Amboise associées à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire de l'AFT en date du 18 septembre

- automne 2020 :

Préparation du 2^{ème} volume de « Vivre et travailler en forêt tropicale » (VTFT 2) coordonnée par Olivier Soulères et Jean-Paul Lanly. Par rapport au 1^{er} volume, ce 2^{ème} livre s'est donné pour objectif d'associer des témoignages de forestiers africains

Les auteurs prévus sont les suivants :

- Pour les contributions françaises: MM. Dufay, Fradin, Lanly, Lebahy, Malagnoux, Rollet, Soulères, So Thirong, Vannière, Werquin
- Pour les contributions étrangères : MM. Balé Pity (Côte d'Ivoire), Guèye (Sénégal), Ichaou (Niger), Koné (Sénégal), Koyo (Congo), Malleux (Pérou), Njoukam (Cameroun), Sène (Sénégal), Rugabira (Rwanda)



5 - Actualités de Silva

L'association SILVA est propriétaire d'un site web : <http://silva-riat.org/index.php/fr/>

Ce site lui permet de mettre à disposition ses actualités. Parmi celles-ci, deux articles techniques :

- **Un exemple de régénération naturelle assistée en république Centrafricaine**, technique d'agroforesterie permettant d'associer cultures vivrières et préservation de rejets d'arbustes locaux



Légende photos : Dans le village d'Imbu, Plateau Batéké, en RD Congo, à gauche, dans un champ ouvert depuis 6 mois, après récolte du maïs, sélection d'un jeune semis de bois-noir (Wengé) à l'aide d'un piquet (en 2010) ; au milieu, dans le même champ, après récolte du manioc, un Albizia d'un an (en 2011) ; et à droite, un autre arbre âgé de 4 ans dans la jachère, en 2014. Une co-réalisation villageois-projet UE-Makala.

- **Une méthode de prélèvement d'écorce de Kahya anthothéca**, utilisée pour la fermentation du vin de palme, peu dommageable pour la survie des arbres plantés

6 - Des lectures à partager

- Proposé par : **Jean-Paul Lanly**

A la rencontre des forêts méditerranéennes. Quarante années de témoignages
Jean Bonnier (Préface de J. Blondel) . Editions Les Impliqués, Paris - 2020



Ce livre est un témoignage sur les forêts méditerranéennes. Elles structurent les territoires au sein desquels se joue et se développe la vie de nos contemporains, sans qu'ils se rendent toujours compte de leur importance, de leurs multiples valeurs et de leur complexité, de leur dynamique, des services qu'elles rendent et des nécessités de leur gestion. Un livre pour comprendre ce patrimoine végétal extraordinaire des rives de la Méditerranée.

Jean Bonnier a été à la fois agronome, méditerranéen et aménageur du territoire. Il a été un des artisans de la création de l'association Forêt méditerranéenne

Filière forêt-bois et atténuation du changement climatique : entre séquestration du carbone en forêt et développement de la bioéconomie.

Alice Roux, Antoine Colin, Jean-François Dhôte, et Bertrand Schmitt, coordonnateurs. 2020. Editions Quae, Versailles, 170 p.



Issu d'une étude réalisée par l'Inra et l'IGN à la demande du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, cet ouvrage vise à éclairer le débat sur la façon dont la forêt et la filière forêt-bois peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique, en s'appuyant sur l'exemple de la forêt française. Les auteurs se sont appuyés sur une importante littérature scientifique pour calculer plus finement le bilan carbone actuel de la filière forêt-bois française. Trois scénarios de gestion forestière se différenciant principalement par le niveau d'intensité des prélèvements du bois en forêt et sur une gestion active des reboisements, ont été imaginés et simulés à l'horizon 2050. Ces scénarios prennent en compte les effets d'un changement climatique aggravé et la survenue de crises majeures telles qu'incendies, tempêtes ou invasions biologiques à grande échelle.

Adaptation de la recension par Jean-Paul Lanly (membre de l'AFT) parue sur le site de l'Académie d'agriculture de France.

Enfin, un livre à qui le public intéressé peut faire confiance sur la question complexe du rôle des forêts en matière de changement climatique et sur les stratégies de gestion forestière à adopter en France pour contribuer au mieux à son atténuation. Un livre solide, écrit par de vrais spécialistes sans a priori idéologique. Sa partie prospective (trois scénarios se différenciant principalement par le niveau de prélèvement de bois présentés avec leurs effets climatiques et économiques), objet de sa seconde partie (l'ouvrage en compte trois) pourra en outre éclairer utilement les nombreux décideurs concernés.

De fait, le livre est tiré d'une expertise scientifique confiée, par le Ministère français chargé de l'agriculture et de la forêt, conjointement à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, l'INRA(E), et à l'Institut national pour l'information géographique et forestière (IGN). Le rapport de cette expertise a été remis en 2017. En ont été chargés au sein de l'INRA(E), la Direction à l'Expertise scientifique collective, à la Prospective et aux Études, dont font partie deux des coordonnateurs (Alice Roux, cheffe de projet, et Bertrand Schmitt), et Jean-François Dhôte du Département Écologie des Forêts, Prairies et milieux Aquatiques, qui en a assuré le pilotage scientifique avec Antoine Colin de l'IGN.

Ces quatre auteurs ont été secondés dans leur tâche par un Collectif d'experts scientifiques formé de 14 chercheurs de l'INRAE et de quatre autres scientifiques appartenant à l'IGN, à AgroParisTech et à l'Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA), tous spécialisés dans les différentes disciplines et thématiques touchant aux écosystèmes forestiers et entrant dans le champ de l'étude : écophysiologie, écologie des communautés, cycles biogéochimiques, pédologie, écologie des perturbations et vulnérabilité aux risques biotiques et abiotiques, épidémiologie, amélioration génétique, dendrométrie, évaluation des stocks et flux de carbone, sylviculture, ainsi qu'économie forestière et sciences du bois. Et ils ont de plus bénéficié de l'apport d'experts professionnels des entités publiques et privées concernées.

Les trois parties principales de cet ouvrage d'environ 170 pages se succèdent dans un ordre logique. La première, intitulée « Le bilan carbone actuel de la filière forêt-bois » (pages 27 à 48), établit ce bilan pour la France métropolitaine à l'échelle globale de la filière en analysant à partir de la littérature internationale existante les hypothèses, coefficients (notamment celui relatif à la substitution-matériau) et incertitudes relatives aux différents compartiments de la filière, depuis la forêt jusqu'à l'utilisation des différents produits à base de bois comme sources d'énergie et de matériaux. Cette analyse permet d'évaluer la contribution de chaque compartiment à l'atténuation du changement climatique, et, *in fine*, d'identifier les facteurs d'évolution du bilan à l'horizon 2050 en tenant compte des modifications possibles des hypothèses et coefficients de départ. C'est la partie « expertise scientifique collective » de l'ouvrage.

La seconde partie (pages 49 à 101) intitulée « Bilans carbone et effets économiques de trois scénarios de gestion forestière à l'horizon 2050 », construit dans une démarche prospective trois scénarios d'évolution de la gestion forestière à l'horizon 2050, basés principalement sur le niveau de prélèvement de bois : « Extensification et allègement des prélèvements » (scénario A : « modération ») ; « Dynamiques territoriales » (scénario B : « abondance ») ; et « Intensification et augmentation des prélèvements » (scénario C : « rareté ») ; et présente les effets globaux, intégrant tous ceux de l'ensemble des compartiments de la filière, de chacune de ces trois stratégies sur l'atténuation du changement climatique, et leurs conséquences économiques.

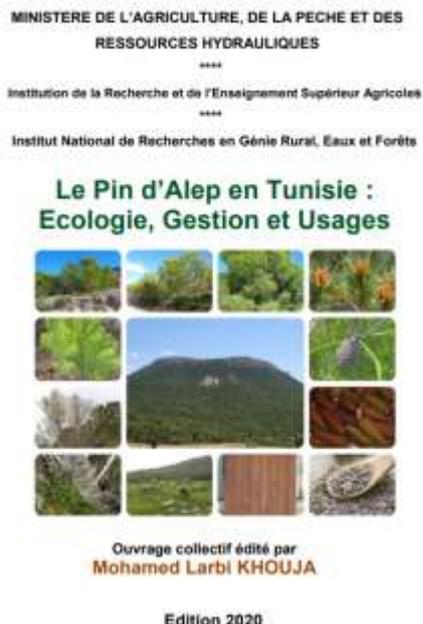
Enfin, la troisième partie (pages 103 à 143) intitulée « Effets d'une aggravation du changement climatique ou de crises majeures sur les bilans carbone à l'horizon 2050 » est « conçue comme une analyse de sensibilité par rapport aux trois scénarios » où sont « exposés et mesurés par des démarches de simulation les effets sur le bilan carbone de la filière forêt-bois d'une aggravation du changement climatique (options différenciées d'évolution du climat) ... et/ou de crises (biotiques et abiotiques) majeures », ces crises étant considérées seules ou combinées (incendies après sécheresse ; tempêtes, attaques de scolytes et incendies ; invasions biologiques sur chênes ou pins). Comme il est dit dans la préface, « bien que particulièrement difficile à concevoir et à simuler ..., l'exploration simultanée de ces deux dimensions complémentaires (changement climatique et crises majeures), a été tentée ici : elle permet de proposer une *première* approche de la résilience de la filière et de son bilan carbone face à de tels évolutions et événements ». La simulation de l'effet de perturbations majeures comme le réchauffement climatique devrait en produire malheureusement (tempêtes, invasions sanitaires) est en effet une autre avancée significative de l'étude.

Le souhait des auteurs « d'apporter une contribution au diagnostic sur le rôle de filière forêt-bois (française) dans l'atténuation de l'effet de serre, en décrivant de la manière la plus transparente possible, ..., les impacts attendus et documentés sur le bilan carbone de différentes options de développement forestier », nous paraît pleinement réalisé.

Outre la qualité générale du fond de l'ouvrage, la forme est aussi appréciable. Le texte est en bon français, sans jargon incompréhensible par les non-initiés, sa présentation est soignée et suffisamment « aérée » avec des tableaux, histogrammes et graphiques clairs. Tout au plus peut-on regretter une taille de police réduite qui pourrait dissuader le public du troisième âge intéressé de se lancer dans sa lecture.

Le pin d'Alep en Tunisie : Ecologie, Gestion et Usages.

Ouvrage numérique collectif édité par Mohamed Larbi Khouja. 2020. Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF), IRESA, Ministère de l'agriculture, Université de Carthage



Issu d'une étude réalisée par l'Inra et l'IGN à la demande du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, cet ouvrage vise à éclairer le débat sur la façon dont la forêt et la filière forêt-bois peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique, en s'appuyant sur l'exemple de la forêt française. Les auteurs se sont appuyés sur une importante littérature scientifique pour calculer plus finement le bilan carbone actuel de la filière forêt-bois française. Trois scénarios de gestion forestière se différenciant principalement par le niveau d'intensité des prélèvements du bois en forêt et sur une gestion active des reboisements, ont été imaginés et simulés à l'horizon 2050. Ces scénarios prennent en compte les effets d'un changement climatique aggravé et la survenue de crises majeures telles qu'incendies, tempêtes ou invasions biologiques à grande échelle.

Disponible sur les sites www.inrgref.agrinet.tn ou www.iresa.agrinet.tn et aussi sur ResearchGate

Extrait de l'avant-propos par l'éditeur, Mohamed Larbi KHOUJA

Le pin d'Alep représente la première espèce forestière autochtone en Tunisie de par l'étendue de sa couverture forestière et son intérêt socio-économique. C'est aussi la principale espèce de reboisement.

L'idée d'écrire un livre sur le pin d'Alep a émané d'une proposition de l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) de Tunisie en marge des activités de recherche entreprises dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des Forêts (PGIF), mis en œuvre par la Direction générale des Forêts. Son élaboration a émergé d'une conviction partagée de plusieurs chercheurs de l'INRGREF de renforcer l'interface entre la science et la politique forestière qui vise essentiellement à mettre les connaissances scientifiques au service du développement forestier. Le produit final est l'aboutissement d'un effort collectif et d'une collaboration pluridisciplinaire à laquelle ont adhéré des chercheurs, enseignants et agents de développement. Il essaie surtout de montrer l'avancée des résultats de recherche sur cette espèce depuis les premiers travaux entrepris par Gérard Soulères en 1969 (Le pin d'Alep en Tunisie).

Grâce à sa polyvalence, ce document se veut un ouvrage de référence pour une large gamme de lecteurs : chercheurs, enseignants, étudiants, techniciens, aménagistes, consultants, décideurs et grand public. L'ouvrage comprend 366 pages, et se compose de 16 chapitres, traitant différentes thématiques d'une manière synthétique. Le contenu des chapitres est basé sur une analyse des enseignements tirés d'une expérience tunisienne de plus de 50 ans. Toutefois l'ouvrage ne prétend pas présenter tout ce qui a été fait comme travaux de recherche sur cette espèce à cause de la difficulté d'accès à l'information, ou par faute de disponibilité des publications. Néanmoins, l'ouvrage comprend un nombre important de références bibliographiques devant permettre au lecteur avisé d'aller plus loin et de remonter à l'information dans ses plus amples détails dans les références indiquées.

Le Grand Livre des arbres et de la forêt

par des membres de l'Académie d'agriculture de France. Sous la direction d'Yves Birot, Georges-Henri Florentin, Jean-Yves Henry, Bernard Roman-Amat. 2020. Editions Odile Jacob, Paris, 323 p



À l'heure où nos sociétés amorcent un spectaculaire virage écologique, les forêts sont emblématiques de notre rapport – bien souvent idéalisé – à la nature. Derrière les drames de la déforestation sous les tropiques et des grands incendies, au-delà du mythe de la forêt « primaire », qu'en est-il de la réalité de nos forêts ? Les meilleurs experts apportent ici les éléments nécessaires pour prendre la mesure de la complexité du problème.

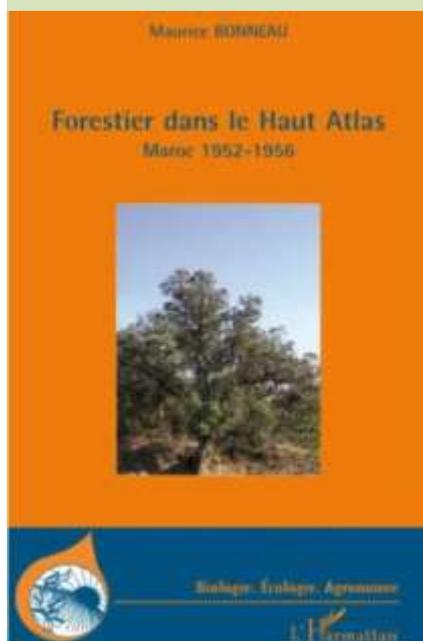
Comment concilier le maintien de la biodiversité et des écosystèmes forestiers avec la production de bois et le tourisme ? À qui appartient la forêt et comment doit-on la gérer de manière durable ? Les « labels verts » de certification vont-ils se développer ?

Comment surtout favoriser cette source de matériaux et d'énergie renouvelables à faible empreinte carbone à l'heure du changement climatique ? C'est tout l'univers des forêts et du bois qui se révèle ici, mêlant l'exigence d'une rentabilité raisonnable à l'impérieuse nécessité de gérer au mieux ces espaces vitaux.

Par des membres de l'Académie d'agriculture de France sous la direction d'Yves Birot, Georges-Henri Florentin, Jean-Yves Henry et Bernard Roman-Amat.

Forestier dans le Haut Atlas, Maroc 1952 - 1956

Maurice Bonneau . Editions L'Harmattan, Paris - 2009



Ce livre rassemble des petites anecdotes racontées par l'auteur à qui elles sont survenues au cours des quatre années (1952-1956) qu'il a passées dans le Haut Atlas comme responsable d'une circonscription forestière.

Ces récits sont toujours courts et peuvent être lus indépendamment les uns des autres. Leur lecture enseigne également sur quelques aspects de l'activité forestière, notamment la protection des forêts comme les délits, les incendies et la surexploitation, ainsi que sur les rapports forestiers avec les populations autochtones, principalement berbères.

p.m. :

Maurice Bonneau est aussi l'auteur du livre : la forêt de Guyane française

Sentiers de suivi de la croissance, de la mortalité et de la phénologie des arbres tropicaux : Guide méthodologique

Par les membres du collectif DYNAFAC, Editeur : Presses Universitaires de Liège - 2020



Ce guide pratique se penche sur des prérequis nécessaires à l'aménagement des forêts naturelles de production de bois d'œuvre d'Afrique centrale. En effet, la durabilité de l'aménagement forestier est tributaire d'une connaissance approfondie de la dynamique démographique des populations d'arbres commerciaux. Cette dynamique est étudiée dans des dispositifs destinés à être suivis sur le long terme, dénommés parcelles et sentiers. Si la démarche méthodologique d'installation et de suivi des parcelles est assez bien documentée, celle des sentiers l'est moins.

L'ouvrage publié vient combler ce vide en capitalisant l'expérience accumulée depuis plus de 20 ans par les membres du collectif DYNAFAC. Il s'agit d'un guide pratique et illustré explicitant la démarche nécessaire à l'installation et au suivi de ces sentiers. Outre les procédures techniques, le guide évalue également les coûts en tenant compte des spécificités économiques de différents pays de la sous-région.

L'ouvrage est librement téléchargeable à l'adresse : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/246287>.

Actualité reprise depuis le site de l'ATIBT

Autres lectures :

- ***Nous étions bûcherons en Limousin. Histoire de Brigitte et Francisco. Roger Lescop. 2020. Autoédition. 288 p. [Un livre de Roger Lescop, membre de l'AFT]***

Commande directe du livre (17 € + port), à Roger Lescop :

7 rue des Aubépines, 85150 Les Achards

Téléphone : 06 10 33 35 67

Mél : roger.lescop@neuf.fr



Robert B. Chevrou

Robert Bernard CHEVROU est né le 28 mai 1940 à Rochefort-sur-Mer (Charente maritime), France. Il est l'auteur de plusieurs publications, expert et participant à divers ateliers de travail. En tant que spécialiste en techniques forestières, inventaire forestier et incendies de forêts, l'auteur a été Chargé de mission au Cabinet du Directeur de l'Espace rural et de la forêt, Ministère de l'Agriculture: mission "Défense des Forêts contre les incendies".

- ***Vacances en enfer : L'incendie de forêt. Robert B. Chevrou. 2020. Editions Generis Publishing, 192 p.***

Résumé

Un incendie de forêt ne peut pas être maîtrisé, se propage pendant trois jours et porte la destruction ici, la mort ailleurs. Il finit en conflagration épouvantable, et ne s'arrête que sur la mer. Le déroulement des faits est reconstitué d'après des témoins, dont le narrateur, jeune pompier peu expérimenté qui raconte son stress, son angoisse, son abnégation et ses amours.

Commandes en ligne: www.generis-publishing.com

Commandes par la messagerie : info@generis-publishing.com

- ***Crimes en forêt. Robert B. Chevrou. 2020. Editions Generis Publishing, 211 p.***

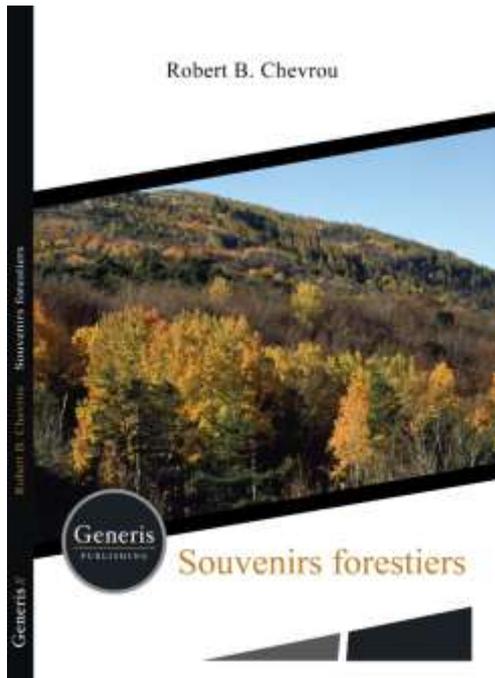
Résumé

A la suite de la découverte de cadavres enterrés en forêt domaniale de Belle Chasse, une enquête policière inhabituelle, mêlée d'histoires d'amour insolites, s'oriente vers les activités forestières et leurs à-côtés. Une jeune femme, Sophie, lieutenant de gendarmerie, recherche les motifs qui ont conduit le tueur à cacher les corps dans les endroits où on les a retrouvés. Avec l'aide d'un jeune ingénieur, Marc, elle examine : le milieu des forestiers, cadres, ouvriers, bûcherons ; les chasseurs de grand gibier regroupant des personnalités locales ; mais aussi tous ceux qui parcourent occasionnellement la forêt, promeneurs, écologistes, braconniers. Sophie ne cesse de questionner Marc. Il lui expose les méthodes de gestion forestière et lui fait découvrir des sites jugés importants pour l'enquête, dans le cadre plus général de l'aménagement forestier, le tout agrémenté d'anecdotes. Les questions de Sophie et les explications de Marc touchent à la plupart des domaines de la gestion forestière : opérations sylvicoles, régénération, plantations, rythme des travaux, coupes, inventaires, cubages, débardage, sciage, chasse, incendie ; ainsi que les rapports plus ou moins conflictuels avec les exploitants des coupes, les chasseurs, les écologistes, la population locale et les personnalités. Sophie s'étonne d'apprendre que les forestiers ont une vision à moyen terme (10 à 20 ans) pour les travaux programmés, et à très long terme (le siècle et plus) pour l'évolution de la forêt, de la flore et de la faune. Utilisant tous ces renseignements, elle réduit le nombre des suspects à un petit groupe, puis découvre finalement le meurtrier. Le livre décrit ainsi, via l'enquête policière, tous les aspects de la gestion forestière de façon ludique et relativement approfondie.

Commandes en ligne: www.generis-publishing.com

Commandes par la messagerie : info@generis-publishing.com

- **Souvenirs forestiers. Robert B. Chevrou. 2020. Editions Generis Publishing,**



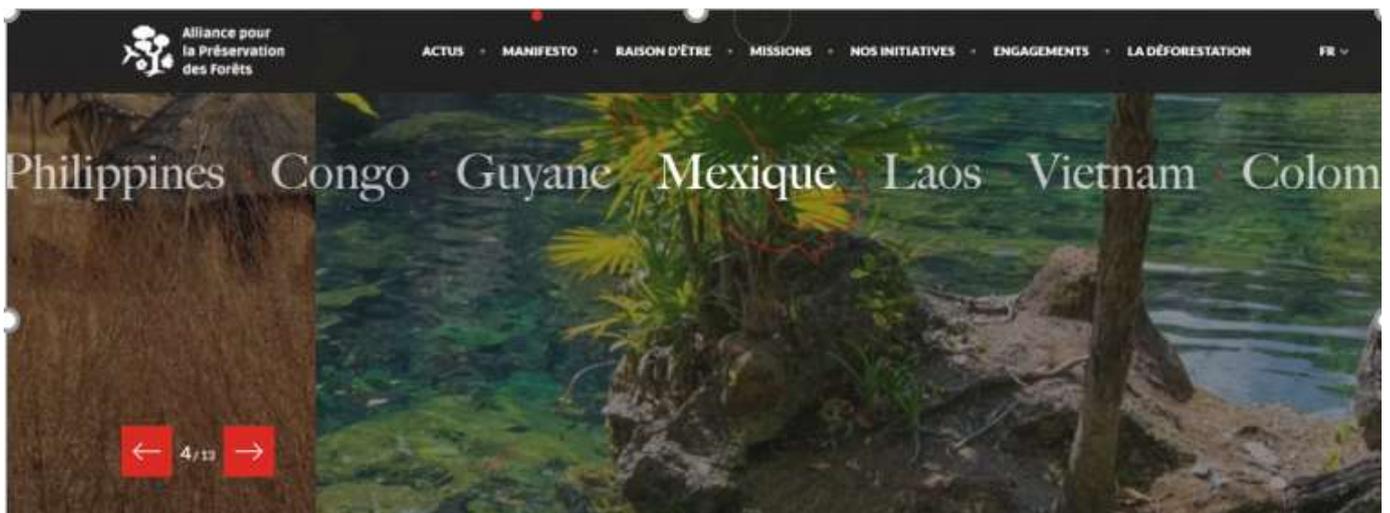
Le livre présente des souvenirs forestiers de l'auteur, agrémentés d'anecdotes personnelles, ainsi que certains travaux scientifiques originaux qui ont débouché sur des applications forestières en aménagement, en inventaire forestier, et dans la lutte contre les incendies de forêt.

Commandes en ligne: www.generis-publishing.com

Commandes par la messagerie : info@generis-publishing.com

Nouveau site internet pour la préservation des forêts tropicales :

<https://alliance-preservation-forets.org>



7 - Des publications de l'AFT à offrir



« Vivre et travailler en forêt au Maghreb »

Collection de témoignages dirigées par
Abdelhamid Khaldi
et
Jean-Paul Lanly

Editions L'Harmattan

« Vivre et travailler en forêt tropicale »

Collection de témoignages dirigées par
Jean-Claude Bergonzini
Jean-Paul Lanly

Editions L'Harmattan

« Au service des forêts tropicales - Tome 1 »

Ouvrage écrit par Joanny Guillard

Editions Agro Paris Tech

« Au service des forêts tropicales - Tome 2 »

Ouvrage écrit par Joanny Guillard

Editions Agro Paris Tech

Pour toute commande par les adhérents de l'AFT, s'adresser à l'AFT pour bénéficier d'une réduction sur ces ouvrages.

Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord (AFT)

s/c M. Jean-Paul LANLY

42 rue Albert Thomas

75010 Paris

jean-paul.lanly@orange.fr



Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord

(association de droit français, loi de 1901, d'intérêt général)

☆☆☆

La cotisation de base est fixée à 40 € pour l'année 2020
pour les citoyens français résidant en France,
à 10 € pour les étudiants, et à 15 € pour toutes les autres personnes

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Pays :

Email :

Statut professionnel actuel :

Pays de séjour ou de missions tropicales :

.....

- *Reconnaît avoir pris connaissance des statuts de l'Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord, et soumet mon adhésion au Bureau de l'Association,*
- *Autorise la diffusion de mes coordonnées aux autres adhérents de l'Association,*
- *Fait, en plus, un don deeuros au bénéfice de l'Association*

Fait à, le.....

Signature :

Merci d'adresser ce formulaire accompagné de votre règlement (adhésion, soit 40 € + don éventuel)
au nom de : Amicale des Forestiers Tropicaux à l'adresse suivante :

Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord (AFT)

s/c M. Jean-Paul LANLY

42 rue Albert Thomas

75010 Paris

jean-paul.lanly@orange.fr